L’écoute et l’enregistrement des appels téléphoniques au travail

De plus en plus d’entités mettent en place des dispositifs d’écoute et/ou d’enregistrement des appels téléphoniques sur le lieu de travail.

Si leurs objectifs sont variés (amélioration des services rendus, établissement de preuves, traçabilité des ordres, …), ces dispositifs comprennent un certain nombre de dangers intrinsèques, et notamment :

- le **risque d’atteinte à la vie privée** des employés lors d’une utilisation à caractère privé du téléphone ;
- le risque de **disproportion entre le dispositif mis en place et les objectifs poursuivis** par le responsable du traitement ou son représentant ;
- la **déloyauté** de la collecte et du traitement des données personnelles d’une personne n’ayant pas les moyens de s’y opposer ou de se défendre.

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger la fiche pratique **ici**